

POINTS DE REPERES

"Hagala" et "Liboun" : Cachérisation des ustensiles

La "Hagala" communautaire aura lieu le mercredi 17 avril de 8 H à 13 H Square Edgar Roth (cour du Centre Communautaire de la Paix).

Le Rav M. SZMERLA sera présent à son bureau au Centre Communautaire pour répondre aux Chéélot-questions, de 11 H à 12 H.

Attention ! Ne seront cachérisés que les ustensiles méticuleusement nettoyés et n'ayant pas été utilisés pendant les dernières 24 heures.

Il est demandé instamment d'apporter une taie d'oreiller ou un filet, avec vos ustensiles à tremper, pour la Hagala.

"Bedikat Hametz" : recherche du Hametz

Elle s'effectuera le jeudi 18 avril à partir de **21 H 05**

Si l'on quitte son lieu de résidence pendant les 30 jours qui précèdent Pessah, on est obligé de procéder à la vérification avant de partir.

Si ce départ a lieu la nuit de la bedika ou le lendemain, la "Bedika" se fera normalement à la maison, à la tombée de la nuit, avec bénédiction.

Si ce départ a lieu avant la nuit de la bedika, la "Bedika" se fera la veille du départ, à la tombée de la nuit, mais sans bénédiction.

Dans tous les cas, il faut réciter le "Bitoul".

Si vous êtes en location, n'oubliez pas aussi de faire la "Bedika".

En cas de doute, consulter son Rabbin.

Jeûne des premiers-nés : le vendredi 19 avril à partir de **4 H 47**

Un "sioum" aura lieu au Merkaz, à la Synagogue Rambam, à la Synagogue de l'Esplanade et à la Synagogue « Adath Israël ».

Ce "sioum", qui sera donné par les Rabbins, est destiné à tous les premiers-nés.

Faites-le savoir à vos amis.

Interdiction de consommer le Hametz :

le vendredi 19 avril à 10 H 13

Vente du Hametz : le vendredi 19 avril à 11 H précises au Centre Communautaire.

Les bulletins remis ultérieurement ne seront pas inclus dans cette vente.

Remise du pouvoir : Pour des raisons halakhiques, la remise du pouvoir sera autorisée jusqu'au vendredi 19 avril au plus tard avant 11 H, la vente ayant lieu à cette heure.

Il est donc conseillé de le remettre plus tôt.

Une urne est à votre disposition à la Loge du Centre Communautaire de la Paix ainsi qu'à la Synagogue Rambam.

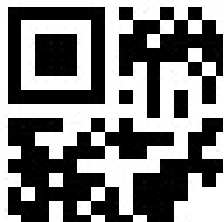
Vous pouvez l'adresser également **avant jeudi 18 avril à midi** :

- par Fax au 03 88 24 26 69 ou au 03 68 00 16 86
- par e-mail : cibr@cibr.fr ou rabbin.szmerla@cibr.fr

Il est déconseillé de l'envoyer par la poste, le Grand-Rabbinat déclinant toute responsabilité au cas où le courrier arriverait après la date limite.

Ceux qui s'absentent de chez eux à Pessah, doivent indiquer le moyen d'accéder aux locaux qui sont loués.

Nouveau ! Remplissez votre formulaire de vente de Hametz en ligne



En flashant ce QR CODE ou sur CIBR.FR

"Biour Hametz" : destruction du Hametz

Elle s'effectuera le vendredi 19 avril avant 11 H 50

Début du 1^{er} Séder : vendredi 19 avril à partir de 21 H 07

Pessah Cacher veSaméah – Baue Gut !

Harold Avraham WEILL
Grand Rabbin du Bas-Rhin

Rav M. SZMERLA
Av Beth Din de Strasbourg

Pour tous renseignements, on peut s'adresser

*au Dayan Rav M. SZMERLA
au 06 76 63 11 38 (par sms)
ou 03 88 14 46 51 (Tél.)*

ou par e-mail : rabbin.szmerla@cibr.fr

*au Grand Rabbin Harold Avraham WEILL
03 88 14 46 51*

ou par e-mail : grbr@cibr.fr

ou au Rabbin de sa Communauté

Récapitulatif

Mercredi 17 avril

Hagala communautaire : de 8 H à 13 H

Jeudi 18 avril

Soir : Bedikat Hametz à partir de 21 H 05

Vendredi 19 avril (*férié Alsace Moselle*)

Jeûne des premiers-nés (Début du jeûne : 4 H 47) / Sioum

Interdiction de manger du Hametz à partir de **10 H 13**

Destruction du Hametz avant **11 H 34**

Allumage des lumières : entre 18 H 59 et 20 H 12

Veille de Pessah

1^{er} Seder à partir de 21 H 07

Chabbat 20 avril 1^{er} jour de Pessah – Tefilat Tal

Soir : 2^{ème} Seder / 1^{er} soir de l'Omer

2^{ème} Seder à partir de 21 H 14

Dimanche 21 avril 2^{ème} jour de Pessah

Clôture : 21 H 15

Lundi 22 avril (férié) Hol Hamoed

Mardi 23 avril Hol Hamoed

Mercredi 24 avril Hol Hamoed

Jeudi 25 avril Hol Hamoed

7^{ème} soir de Pessah

Eirouv Tavchiline

Allumage des lumières : entre 19 H 05 et 20 H 21

Veillées

Vendredi 26 avril

7^{ème} jour de Pessah

Allumage des lumières : entre 19 H 07 et 20 H 22

Chabbat 27 avril

8^{ème} jour de Pessah

Soir clôture : 21 H 26

Soirée de la Mimouna chez les Sefaradim

